

CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023/2027 - APPEL A PROJET

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-Présidente du SyMPaC en charge des questions économiques

La Région Hauts-de-France est désignée autorité de gestion déléguée des mesures HSI (hors surfaciques) du FEADER pour la programmation 2023-2027.

Dans ce cadre, elle a lancé en octobre 2021 un appel à manifestation d'intention auquel une vingtaine de territoires des Hauts-de-France, dont le Pays du Calais, ont répondu pour se porter candidat à la mesure LEADER, envisagée au sein du volet régional du Plan Stratégique National (PSN) FEADER 2023-2027.

En mai 2022, ces territoires, et uniquement ceux-ci, ont ensuite été invités à répondre à l'appel à candidatures dont le cahier des charges a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil Régional.

Cet appel à candidatures régional vise à sélectionner les futurs GAL en Hauts-de-France au regard des stratégies locales de développement présentées. Dans ce cadre, le processus de sélection s'attachera à analyser les stratégies les plus cohérentes et les plus pertinentes en fonction des enjeux locaux issus des différents diagnostics territoriaux partagés, de leur inscription dans l'une ou plusieurs des orientations régionales énoncées, du degré d'intégration de la démarche, ainsi que de la capacité des territoires à mettre en œuvre la stratégie.

La Région Hauts-de-France sélectionnera les GAL en deux sessions à l'issue du présent appel à candidatures :

- pour la 1^{ère} vague, le dépôt des candidatures est attendu au plus tard pour le **31/10/2022**,
- pour la 2nde vague, le dépôt des candidatures est attendu au plus tard pour le **30/04/2023**.

Les territoires peuvent choisir d'emblée la session à laquelle ils déposeront leur candidature.

De surcroît, les candidatures déposées pour la première vague, qui nécessiteraient d'être consolidées au regard des critères de sélection, pourront être retravaillées et redéposées pour la seconde vague.

Il en est de même pour des candidatures jugées non recevables et pour des candidatures non retenues, sous réserve de mise en conformité avec les recommandations techniques formulées par l'autorité de gestion régionale.

Au regard de l'expérience acquise au cours du précédent programme LEADER 2014-2020 et des résultats obtenus, le Pays du Calais constitue le territoire légitime pour porter cette candidature en tant que territoire organisé et en mesure de soutenir une stratégie de développement « viable ».

Par ailleurs le travail de concertation et d'écriture mené depuis maintenant plusieurs mois avec les différents acteurs du territoire permet au SyMPaC d'envisager le dépôt de sa candidature pour le 31 octobre 2022. La tenue de ce calendrier permettrait ainsi d'une part de limiter le chevauchement entre le programme LEADER actuel et le prochain et d'autre part d'accompagner au plus tôt de nouveaux projets sur le territoire.

Cette délibération vise donc à positionner le Pays du Calaisis, par le biais de son dossier de candidature, comme territoire candidat au programme LEADER pour cette nouvelle programmation 2023-2027.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider le portage du programme LEADER par le SyMPaC et le dossier de candidature,
- de signer toutes pièces utiles.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022
- son envoi à l'affichage le 24 octobre 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 25 octobre 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 09/11/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS à la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Joëlle LANNOY, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr LOQUET) (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr COTTREZ), Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (Grand Calais Terres & Mers).

Secrétaire de séance : Madame CHARPENTIER